

Programme formation continue des avocats

Mars 2025

Thème : Actualité fiscale

Date : Mercredi 12 mars 2025 de 9h00 à 12h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

*Se maintenir à jour des principales actualités législatives et jurisprudentielles de l'année 2024 en matière fiscale.
(jusqu'à fin novembre 2024 - n'inclut pas la loi de finances)*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

Fiscalité des particuliers et du patrimoine
Fiscalité des entreprises
Fiscalité de groupe

TVA
Taxes locales
Procédure fiscale

➤ **Moyens pédagogiques :** Support de formation

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Thomas LERMITE, avocat au barreau de Nantes

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.